



Méthode du commentaire (suite) – commentaire rédigé pour un oral

Application au texte de CÉSAR extrait de la Guerre des Gaules

Rappel : L'introduction comprend :

Les références du texte : auteur, siècle, œuvre, genre littéraire.

Le thème (de quoi cela parle-t-il ?)

La problématique (sur quoi on va réfléchir et tenter d'apporter une réponse)

L'annonce de la démarche (linéaire ou méthodique/analytique) et les axes (si nécessaire).

Extrait du chapitre 14 du Livre VII des Commentarii de bello Gallico (la Guerre des Gaules) écrits au I^{er} siècle avant notre ère, ce texte est à la fois historique et littéraire. Jules César, général, homme politique et écrivain latin, fait la guerre en Gaule et y remplit la charge de proconsul. Son séjour (de -58 à -49) lui donne matière à écriture (à la 3^{ème} p. SG, César s'auto-désignant ainsi) de « *commentaires* », c'est-à-dire des notes ou des mémoires qui représentent à la fois une source de renseignements, fondés sur des observations directes sur les Gaulois (pays et mœurs), et un monument édifié par l'auteur à sa gloire personnelle (ouvrage de propagande). Dans le passage étudié, César décrit les druides, qui sont, avec les chevaliers, les deux classes sociales les plus importantes en Gaule. D'où vient l'intérêt de ce texte ? Nous en ferons une lecture linéaire.

Rappel : S'il s'agit d'une lecture linéaire, on suit le fil du texte. Attention ! il faut éviter la paraphrase. D'autre part, on ne peut pas tout dire.

Il faut TOUJOURS s'appuyer sur des citations EN LATIN.

L'indication des lignes est facultative, mais recommandée.

Dans ce texte descriptif et explicatif, de registre didactique, plusieurs thèmes sont abordés concernant la fonction de druide : les avantages sociaux, l'enseignement et la religion.

Les deux premières phrases indiquent les privilèges afférents à la fonction de druide. D'abord, ils ne prennent pas les armes : « *a bello abesse consuerunt* ils s'abstiennent habituellement d'aller à la guerre ; *militiae vacationem habent* ils sont dispensés du service militaire ». Comme les populations gauloises sont réputées pour être belliqueuses, on voit pourquoi le caractère pacifiste des druides mérite d'être souligné, car il les met à part. Ensuite, ils sont exemptés de taxes (« *neque tributa una cum reliquis pendunt* et ne paient pas d'impôt comme les autres ») et d'obligations ou de corvées civiques (« *omniumque rerum immunitatem* exempts de toute charge ») – ce qui renforce leur caractère à part. On note les verbes au présent de vérité générale (« *pendunt, habent* »), qui donnent une valeur durable à ces privilèges. Conséquence du caractère incitatif de la fonction de druide, beaucoup de jeunes gens veulent devenir druides –



ce qu'affirme, au présent de vérité générale aussi, la troisième phrase : « *Tantis excitati praemiis et sua sponte multi in disciplinam conveniunt et a parentibus propinquisque mittuntur* Attirés par de si grands avantages, beaucoup viennent spontanément suivre leurs leçons, beaucoup leur sont envoyés par les familles ». Il s'agit donc d'une situation enviable et prestigieuse. Le prestige leur vient de leur tâche principale : enseigner. On aborde ici, dans le long passage qui va de « *Magnum ibi numerum* » à la fin du texte, le deuxième thème, qui est celui de leur enseignement : le contenu doctrinal et la façon d'apprendre. César ne fournit pas d'informations de première main, car il n'a pas été élève des druides et qu'il n'a aucun témoignage écrit ; il rapporte avec précaution ce qu'il a appris, et l'on note des verbes comme « *dicuntur* on dit » et « *videntur* semblent ». De plus, l'emploi du subjonctif (« *utantur, velint* ») traduit le discours indirect ou rapporté et la subjectivité. Mais l'auteur convainc par la rigueur de sa démonstration, qui contient des connecteurs logiques (« *itaque, quod x 2, non ... sed* »).

Pour ce qui est du contenu de l'enseignement des druides et de la façon de l'acquérir, il se fonde sur la mémorisation et la récitation de longs textes poétiques à teneur religieuse (« *Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur* On dit qu'auprès d'eux ils apprennent par cœur un nombre considérable de vers ») – situation analogue à celle des jeunes Grecs (et quelques Romains) qui récitaient de mémoire les longues épopées homériques. D'où la grande durée des études druidiques : « *Itaque annos nonnulli vicens in disciplina permanent* Aussi plus d'un reste-t-il vingt ans à l'école ». D'autre part, tout est fondé sur une transmission orale, de druide à élève (*Neque fas esse existimant ea litteris mandare* ils estiment que la religion ne permet pas de confier à l'écriture la matière de leur enseignement). Cette tradition est justifiée ensuite par César, qui intervient dans la description, directement à la 1^{ère} personne, alors que l'ensemble de l'œuvre est rédigé avec la 3^{ème} (*Id mihi duabus de causis instituisse videntur* Ils me paraissent avoir établi cet usage pour deux raisons). Dans les justifications, il y a une considération générale empirique – donc exprimée au présent de vérité générale et placée en deuxième : « *neque eos, qui discunt, litteris confisos minus memoriae studere, quod fere plerisque accidit ut praesidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant* ni que, d'autre part, leurs élèves, se fiant à l'écriture, négligent leur mémoire ; car c'est une chose courante : quand on est aidé par des textes écrits, on s'applique moins à retenir par cœur et on laisse se rouiller sa mémoire ». L'autre justification (*quod neque in vulgus disciplinam effferri velint* parce qu'ils ne veulent pas que leur doctrine soit divulguée) est la première fournie, mais elle sera développée par la phrase finale : elle met en relation la tradition orale avec le contenu de la doctrine religieuse druidique, car ce contenu, réservé aux initiés, devrait rester secret. De quel contenu s'agit-il ? « *In primis hoc volunt persuadere non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto* Le point essentiel de leur enseignement, c'est que les âmes ne périssent pas, mais qu'après la mort elles passent d'un corps dans un autre ; ils pensent que cette croyance est le meilleur stimulant du courage, parce qu'on n'a plus peur de la mort ». En passant, on peut d'ailleurs noter que pour écrire cela, César a dû faire briser le secret à un druide ou à un élève instruit ! Les Gaulois croient donc à la métempsycose. Très peu de Romains, hormis quelques disciples de Pythagore, connaissent cette croyance en une réincarnation - forme de vie éternelle pour l'âme. Aussi César n'en discute-t-il pas ; mais il en souligne les conséquences pour cette population guerrière : leur courage reflète leur mépris de la mort. Mourir au combat est donc un « *digne sort* » (expression empruntée au dramaturge Corneille).



Rappel : La conclusion récapitule en deux phrases et s'assure qu'il a été répondu à la problématique posée en introduction.

Pour conclure, nous pouvons apprécier l'intérêt ethnologique de la description que Jules César fait des druides. Les autres livres des *Commentaires* sont une source intéressante d'informations sur la civilisation des Gaulois, car la tradition orale n'a pas permis une transmission jusqu'à l'époque moderne des mœurs et pensées en Gaule. Les auteurs de la B.D. *Astérix le Gaulois* ont su tirer profit des écrits de César pour créer le personnage de Panoramix le druide, personnage fort important dans les aventures du héros éponyme, car il est seul à détenir le secret de la potion magique !